



**PRCM**

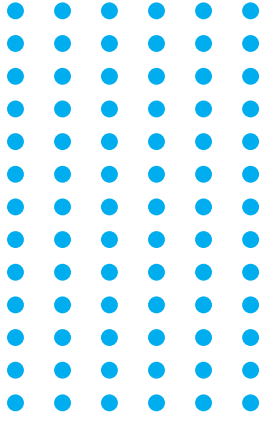
PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION  
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST

## Le partenariat en marche

Partenariat pour la conservation de la zone  
côtière et marine en Afrique de l'ouest

Rapport annuel  
2013





Le programme stratégique 2012-2017 du PRCM est mis en œuvre grâce à l'appui financier de l'Ambassade royale des Pays-Bas à Dakar et de la Fondation MAVA pour la Nature



Le portage Administratif et Financier du PRCM est assuré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

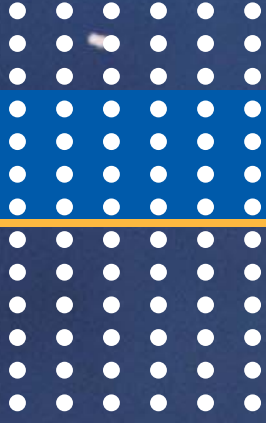




# Sommaire

Sommaire .....	3
Acronymes .....	5
Editorial .....	7
Introduction .....	9
Notre Vision et nos missions .....	11
Nos activités en 2013 .....	15
Notre Partenariat.....	15
La Gouvernance de la zone côtière et marine .....	21
La conservation des ressources marines.....	24
Nos activités de communication.....	27
Conclusion et perspectives .....	29

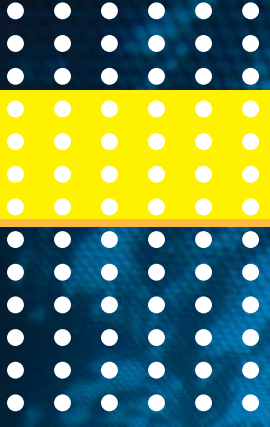




# Acronymes

<b>AMP</b>	Aires Marine Protégées
<b>APPEL</b>	Alliance des Parlementaires et Elus Locaux pour la Protection de l'Environnementaux des pays du Littoral ouest-africain
<b>CAPE</b>	Coalition pour des Accords de Pêche Equitables
<b>CBD</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CRP</b>	Comité Régional de Pilotage
<b>CSR</b>	Commission Sous-Régionale des Pêches
<b>FNP</b>	Fédération Nationale de la Pêche
<b>FIBA</b>	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
<b>ONG</b>	Organisation Non-Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PNBA</b>	Parc National du Banc d'Arguin
<b>PRCM</b>	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine
<b>RAMPAO</b>	Réseau régional des AMP en Afrique de l'Ouest
<b>REPAO</b>	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UMC</b>	Unité de Mobilisation et de Coordination du Partenariat
<b>UNIVERS</b>	Union des Volontaires de l'Education Relative à l'Environnement
<b>WIA</b>	Wetlands International Afrique
<b>WWF</b>	Fonds Mondial pour la Nature







# Editorial



**Dr Ahmed SENHOURY**

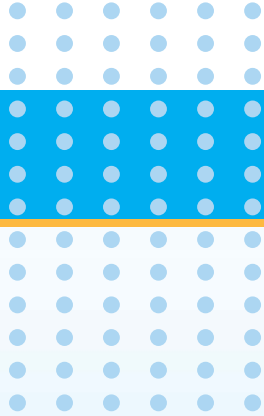
Directeur de l'Unité de coordination et de mobilisation du PRCM

Après une année de transition et suite à la réorganisation des modalités d'intervention du PRCM, c'est en 2013 que le Partenariat a véritablement trouvé son rythme de croisière afin d'accomplir ses nouvelles missions. Cette année, les actions ont été orientées en priorité vers la mobilisation des acteurs, le soutien au fonctionnement des réseaux thématiques, la promotion de la gouvernance environnementale et le plaidoyer, le soutien aux initiatives pilotes de conservation, la formation des acteurs et le renforcement de leur implication dans les conventions et les conférences internationales et, d'une plus façon générale, vers la production de services aux membres.

La mobilisation des partenaires s'est faite principalement via la constitution des 6 collèges regroupant les différentes catégories d'acteurs, en mesure désormais d'identifier leurs priorités spécifiques et de les faire valoir auprès de la coalition. Les réseaux constituent une autre forme de structure regroupant les acteurs à l'échelle régionale selon leur vocation tout en étant orientés vers l'action. Le PRCM a appuyé plus particulièrement trois d'entre eux durant l'année, à savoir le réseau des parlementaires (APPEL), le réseau des AMP (RAMPAO) et le

réseau des politiques sur la pêche (REPAO) tout en recherchant les opportunités de synergies inter-réseaux sur les grandes problématiques du littoral. Des actions de renforcement de capacités et d'appui aux dynamiques de collaboration entre plusieurs membres ont également été soutenues. La mobilisation des acteurs s'est concrétisée par l'appui à l'organisation et à la participation à des événements tels que le Congrès international sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 3), le Congrès mondial d'éducation à l'environnement ou encore les Journées éco-citoyennes au Sénégal.

En matière de gouvernance, le PRCM a organisé à Dakar la 7<sup>e</sup> édition du Forum régional marin et côtier sur le thème «*Investir dans la conservation marine et côtière pour le bien être des populations*». Cet événement a regroupé près de 400 représentants et s'est caractérisé par la qualité des échanges et le niveau de responsabilisation des participants. Le Forum a produit dix recommandations dont la mise en œuvre sera suivie avec attention. L'UMC a également apporté son appui à d'autres initiatives qui relèvent de la gouvernance, telles que la Convention révisée sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques



en collaboration avec la CSRP, ou encore l'accord de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne.

Le PRCM a soutenu plusieurs actions directement orientées vers les objectifs de conservation et notamment les processus de classement d'espèces emblématiques vulnérables telles que les requins, les raies, les poissons-scie et le Lamantin, ces deux dernières espèces étant désormais classées à l'Annexe 1 de la CITES. Des appuis ont aussi été fournis à la CSRP dans le cadre de sa demande d'avis consultatif au Tribunal international du Droit de la Mer vis-à-vis de la pêche INN visant à conseiller les États membres sur les meilleurs moyens institutionnels, juridiques et techniques d'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN). Enfin, le PRCM a accordé un soutien au Programme régional d'éducation à l'environnement dans sa transition vers la 2<sup>e</sup> phase de son intervention.

Diverses initiatives ont été développées dans le domaine de la communication et en particulier celles mises en œuvre par l'UMC pour favoriser l'accès à l'information et les échanges entre les partenaires, s'appuyant notamment sur les

nouvelles technologies de la communication. Le présent rapport s'achève sur une synthèse des leçons apprises et les perspectives prioritaires pour l'année 2014. Nombre de partenaires étaient inquiets par rapport à la nouvelle configuration du PRCM. Le modèle de gouvernance à partir duquel le PRCM a travaillé avec ses membres en 2013 semble cependant faire ses preuves et susciter l'adhésion de la majorité d'entre eux. Ce modèle exige en contrepartie un effort considérable de communication et de coordination qui suppose de bonnes capacités d'animation de la part de l'équipe de l'UMC et, de la part des membres, la conviction qu'une telle dynamique sert leurs intérêts de façon efficace. La réussite du Forum, caractérisé par l'engagement et la qualité de la participation, témoigne de la vitalité du PRCM après sa métamorphose. La diminution des moyens financiers mis à la disposition des partenaires, conjuguée avec l'accentuation des difficultés rencontrées dans la gestion de la zone côtière ouest-africaine, exige cependant de renforcer l'efficacité et l'efficience du programme. Le PRCM devra, en 2014, focaliser ses efforts sur 4 grands volets qui correspondent aux objectifs principaux du partenariat.



# Introduction

Pour faire face aux défis qui sont les nôtres, ceux d'aujourd'hui et de demain, on doit pouvoir s'entendre, se parler et joindre nos forces pour aller dans la direction qui nous semble la meilleure. Nous souhaitons tous une zone côtière en bonne santé qui dispense généreusement ses ressources et ses opportunités de vie. Toute la difficulté réside dans le fait que chacun pense d'abord à son propre intérêt et cherche à le satisfaire sans penser à celui des autres, et sans considérer que les générations qui nous suivent auront aussi besoin de ces ressources et de ces opportunités. C'est là tout l'enjeu du PRCM : appuyer une coalition d'acteurs directement intéressés par tout ce que peut offrir le littoral de sept pays ouest africains que sont la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Cap vert, construire avec eux une vision partagée de la façon dont les ressources peuvent être utilisées de façon durable et équitable et mettre en œuvre cette vision selon leurs vocations et capacités respectives.

Dans cet esprit, le PRCM constitue une plateforme de partenariat qui regroupe différents types

d'acteurs nationaux et internationaux concernés par le littoral de notre sous région. Ce partenariat comprend la société civile nationale, les institutions gouvernementales, les organisations actives dans la recherche et l'enseignement, les réseaux et organisations régionaux et sous-régionaux, les parlementaires et les élus locaux, les ONG internationales et les partenaires financiers. Il met en œuvre un programme stratégique quinquennal 2012-2017 dont l'objectif est ainsi défini : « *la gouvernance et la conservation des zones côtières et marines sont renforcées, et la gestion de leurs ressources naturelles est mieux intégrée et plus résiliente* ». Le présent rapport porte sur l'état d'exécution de la seconde année de ce programme, mis en œuvre avec l'appui financier de l'Ambassade des Pays Bas à Dakar et la Fondation MAVA pour la nature.

Le rapport s'articule autour des actions menées autour :

- du Partenariat
- de la Gouvernance de la zone côtière et marine
- et de la Conservation des ressources marines.









# Notre Vision et nos missions

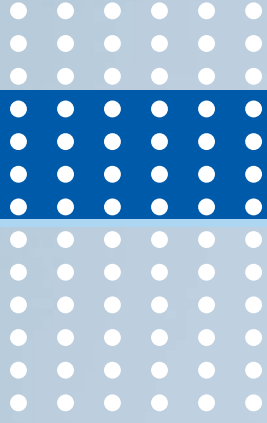
La vision définie par les partenaires du PRCM est de « promouvoir le maintien d'un environnement côtier et marin sain pour le bien être des populations ouest-africaines ».

Elle s'organise et se concrétise autour des missions suivantes :

- Mobiliser et renforcer les capacités et les compétences des parties prenantes ;
- Promouvoir le dialogue et la construction d'une vision partagée entre les différentes catégories d'acteurs concernés par la zone côtière et marine ;
- Appuyer, à travers son réseau de partenaires, la mise en cohérence et la coordination des différentes interventions actives aux niveaux régional, national et local ;
- Jouer un rôle de plaidoyer politique pour renforcer les processus de conservation et de gestion de la zone côtière et marine ;
- Appuyer la mise en cohérence et l'harmonisation des politiques et accords au niveau national, régional et international ;
- Mobiliser durablement les ressources techniques et financières à travers une représentation active auprès des institutions internationales et des Agences de coopération ;
- Mobiliser, capitaliser et partager les résultats issus de la recherche, des savoirs locaux et des bonnes pratiques.

Dans le cadre de son programme 2012-2017, le Partenariat a défini des priorités d'intervention qui se déclinent selon quatre axes :

- La mobilisation et la coordination du Partenariat : c'est un axe crucial destiné d'une part à élargir et mobiliser le partenariat autour de cette vision partagée et, d'autre part, à coordonner les interventions qui ont, par essence, un caractère collectif, pour lui permettre d'atteindre les buts fixés.
- La gouvernance de la zone côtière et marine : il s'agit de renforcer les mécanismes de gouvernance et de promouvoir les processus qui conduisent à une meilleure gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, tant à l'échelle locale que globale.
- La conservation de la zone côtière et marine et la gestion durable de ses ressources : l'objectif est de promouvoir et mettre en œuvre de façon effective des outils et mécanismes pour la conservation du littoral, la gestion durable et la valorisation de ses ressources.
- L'analyse, la prévention et la gestion des risques et enjeux en zone côtière et marine : il s'agit ici de mieux comprendre les risques et enjeux associés au développement du littoral, les intégrer dans les niveaux de planification et d'intervention pertinents, et chercher les moyens d'atténuer leurs impacts négatifs.



Tout en orientant ses actions selon ces quatre axes, le Partenariat reste aussi souple et dynamique que possible afin d'intégrer au fur et à mesure de nouvelles opportunités et priorités jugées pertinentes. La région se caractérise en effet par son dynamisme social et économique mais aussi démographique. La ruée vers les matières premières et les ressources naturelles, destinée à satisfaire les appétits nationaux et internationaux, conjuguée

avec le changement climatique dont quelques effets se font déjà sentir, constituent en effet des facteurs d'instabilité qui exigent de grandes capacités d'opportunisme et d'adaptation. La facilitation des échanges entre les partenaires, la coordination et la mise en cohérence de leurs interventions, le lobbying et le plaidoyer auprès des décideurs sont par conséquent au cœur des interventions du PRCM.













# Nos activités en 2013

Après une année de transition et suite à la réorganisation des modalités de travail collectif, c'est en 2013 que le Partenariat a véritablement trouvé son rythme de croisière afin d'accomplir ses nouvelles missions. Cette année, les actions ont été orientées en priorité vers le soutien au fonctionnement des réseaux

thématiques, la promotion de la gouvernance environnementale et le plaidoyer, le soutien aux initiatives pilotes de conservation, la formation des acteurs et le renforcement de leur implication dans les conventions et les conférences internationales et la production de services aux membres.

## Notre Partenariat

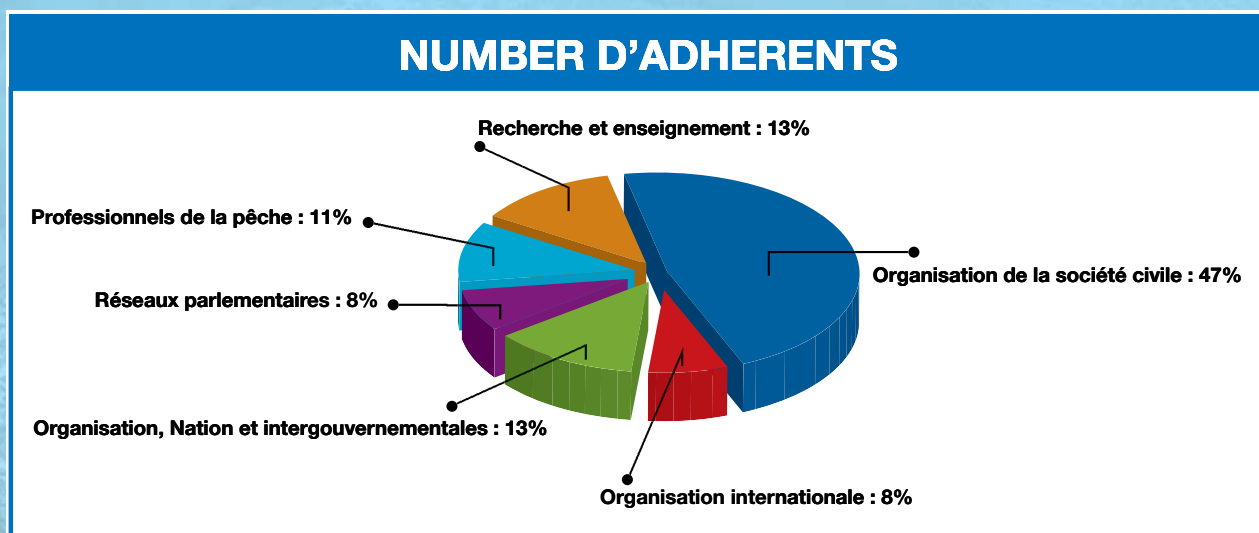
Depuis 2012, le PRCM a évolué d'une structure de programme vers une plateforme de partenariat regroupant désormais sous forme de **collèges**, les différentes catégories d'acteurs, du niveau local au niveau régional. Ce système de gouvernance permet d'une part à chacune des catégories d'acteurs d'exprimer ses priorités et, d'autre part, de se faire représenter au sein des structures collectives de décision qui englobent la diversité des acteurs et des intérêts. **6 collèges ont été constitués à savoir :**

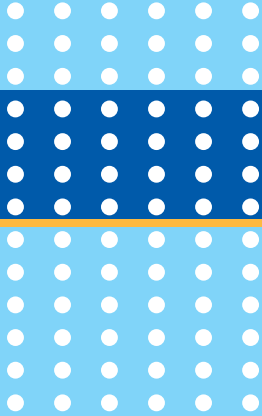
- Organisations de la société civile

- Réseaux de parlementaires
- Administrations publiques nationales et inter-gouvernementales
- Organisations professionnelles de la pêche
- Organisations de recherche et d'enseignement
- Organisations internationales

Chacun des collèges rassemble les adhérents qui ont manifesté leur intérêt vis-à-vis du partenariat en signant la **Charte du PRCM**, soit un total de 63 membres. Leur importance relative est figurée ci-dessous.

### Situation des membres par type de collèges en 2013





En février et mars 2013, le collège des **Organisations de la Société Civile** et celui de la **recherche scientifique** et de l'enseignement ont été mis en place. Les membres de ces deux groupes ont réfléchi sur leur mode de fonctionnement et de collaboration internes et ont élaboré leur plan d'action focalisé sur la mobilisation des acteurs, la valorisation de l'expérience des membres et le plaidoyer sur des problématiques environnementales. Ces collèges ont donc été les derniers à être mis en place après celui des organismes internationaux, des professionnels de la pêche et des réseaux des parlementaires.

A terme, ces deux collèges envisagent de se constituer en réseaux à l'échelle des pays de la sous-région, à l'image du réseau des AMP ou de celui des Parlementaires déjà fonctionnels. Le rôle du PRCM dans les deux cas de figures sera de les appuyer et de les accompagner dans leur processus de constitution, leur articulation par rapport aux priorités globales du PRCM et aux autres catégories d'acteurs, leur recherche de visibilité et leur fundraising.

Pour renforcer la communication et l'échange entre les collèges et en leur sein, une **plateforme virtuelle interactive** a été mise en place. Les membres peuvent ainsi consulter des documents en ligne, contribuer sur les sujets qui les intéressent, discuter, organiser des réunions

virtuelles etc. L'accès de tous les membres et partenaires qui le souhaitent se fait via un identifiant et un mot de passe unique.

En 2013, le PRCM a soutenu de façon plus particulière le fonctionnement de **trois réseaux thématiques** à savoir : l'Alliance des parlementaires et élus locaux pour la protection du littoral ouest-africain - **APPEL** ainsi que le Réseau des aires marines protégées - **RAMPAO** et le Réseau sur les politiques de Pêches en Afrique de l'Ouest **REPAO**. Concernant le premier d'entre eux, le PRCM a appuyé l'organisation d'un atelier régional qui s'est tenu à Banjul du 4 au 6 mars sur le thème de « *La gestion des risques climatiques en Afrique de l'ouest : quels rôles pour les parlementaires et les élus locaux ?* ». A cette occasion, les parlementaires ont exprimé leur volonté de jouer un rôle important dans la sensibilisation, le plaidoyer et le lobbying en vue de la restauration des écosystèmes, la diminution de la pression sur les ressources ainsi que le contrôle et le suivi participatifs de la mise en œuvre des politiques. L'atelier a en outre constitué une opportunité pour l'APPEL de renouveler ses instances et de nommer un nouveau président en la personne de l'honorable député de la Gambie Netty BALDE, en remplacement de Mamadou Lamine THIAM qui occupait la présidence de l'APPEL depuis 2009.





Concernant le **RAMPAO**, le PRCM a mis à la disposition de ce réseau un appui institutionnel qui lui a permis de renforcer ses organes et de nouer des partenariats en vue de rechercher des financements. Cet appui a été utilisé pour financer un poste de chargé de communication, et faciliter l'organisation de son Assemblée Générale. Le réseau a aussi reçu un appui pour analyser les besoins en matière du renforcement des capacités des AMP. Les résultats de cette analyse permettront au RAMPAO de définir un programme ciblé sur les besoins exprimés par ses membres. Cet appui a aidé le réseau à enclencher une stratégie de levée de fonds pour financer son plan d'action.

Le Réseau sur les politiques de Pêches en Afrique de l'Ouest - **REPAO** a également reçu un appui du PRCM qui lui a permis d'une part de faire face à ses charges de fonctionnement (salaire, location, achat ordinateur) et, d'autre

part d'organiser d'un atelier régional sur la commercialisation des produits halieutiques. Cet événement, qui s'est déroulé dans la ville de Dakar, a été l'occasion d'informer et de sensibiliser les femmes évoluant dans le secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest sur l'importance du respect des barrières non tarifaires (les normes d'hygiène, de qualité et de traçabilité) et de l'émergence d'un label africain des produits halieutiques transformés, label destiné à faciliter le développement du commerce communautaire (entre les pays de la CEDEAO) et sur le plan international.



En terme de renforcement de capacités de ses membres et partenaires, le PRCM a permis à 27 participants issues de 26 organisations de la sous région (société civile, administration, organisations et association des professionnels de la pêche et acteurs de la recherche) de se

familiariser avec le processus d'identification de priorités et d'élaboration de projets de conservation de l'environnement selon les normes internationales MIRADI – Open standards. Cet atelier de formation a ainsi identifié les priorités à considérer dans le cadre des projets sur la conservation des mangroves, la biodiversité et la sécurité alimentaire et la 2<sup>e</sup> phase du Programme régional d'éducation à l'environnement – PREE.

C'est dans ce même esprit que le PRCM a encouragé la mise en relation de différents partenaires pour impulser des dynamiques d'élaboration de programmes collaboratifs. C'est ainsi qu'il a favorisé une rencontre entre les acteurs qui avaient émis le besoin d'établir un **lien entre les activités de conservation** et les problématiques de développement dans la sous région, et notamment celle concernant la **sécurité alimentaire**. Cette occasion a été saisie pour inviter ceux qui sont intéressés par une action concertée, à travailler de façon plus concrète sur cette thématique.

Dans le cadre de l'appui aux initiatives conjointes de ses membres, le PRCM a également facilité une concertation entre les

acteurs engagés sur la problématique de la **conservation de la Mangrove en Afrique de l'Ouest**. Il s'agit d'un programme collaboratif engagé depuis 2008 par l'**UICN et Wetlands International** et dont la 2<sup>e</sup> phase est en cours de développement. La poursuite des efforts engagés dans ce sens, et qui ont abouti notamment à la signature d'une charte régionale sur la conservation des mangroves, a fait l'objet d'une recommandation lors de la dixième conférence des parties de la convention d'Abidjan.



Le PRCM a joué un rôle important en matière de mobilisation du partenariat à l'occasion du **Congrès mondial sur les aires protégées (IMPAC3)** qui s'est déroulé à Marseille. Les acteurs ouest-africains ont contribué de façon significative à l'enrichissement du contenu de cet événement mondial avec une trentaine de communications, deux expositions photos sur les AMP, des cérémonies de lancement d'ouvrage, une démonstration de photographie



aérienne par cerf-volant et l'animation permanente de deux stands d'information. Les acteurs ont ainsi valorisé leurs expériences dans la création, la gestion, et les mécanismes de financement durable des AMP et partager les résultats de recherche sur la gouvernance. IMPAC3 aura permis également aux participants de partager les défis des aires marines protégées en Afrique de l'ouest avec d'autres acteurs du monde, d'établir ou de renforcer leurs contacts.

En choisissant de clôturer IMPAC3 sur une note de construction des synergies régionales, les organisateurs ont donné une opportunité au PRCM et à ses partenaires de partager leurs expériences dans le domaine de la mobilisation des acteurs politiques et institutionnels dans le processus de création et de gestion des AMP en Afrique de l'ouest.

En marge du congrès, une cérémonie a été organisée par la FIBA et le PRCM pour rendre hommage au Dr Luc Hoffmann. Homme passionné de nature et engagé, Monsieur Hoffmann a aidé à construire une vision pour la conservation du littoral et de ses ressources en Afrique de l'Ouest. Il a investi généreusement des moyens financiers considérables pour la concrétiser sur le terrain, appuyant ainsi l'émergence et l'action des partenaires du PRCM. Avec son enthousiasme contagieux, sa simpli-

cité et son humanisme il est et restera une référence pour tous ceux qui le connaissent.

A **Marrakech**, en juin 2013, lors du septième Congrès Mondial de l'Education à l'Environnement, le PRCM a appuyé une délégation de 4 personnes pour présenter les acquis du Programme Régional d'Education à l'Environnement – PREE, mis en œuvre par l'UICN et soutenu par le partenariat de 2008 à 2012. Ce programme a mis l'accent sur l'Appui à l'intégration de l'EE dans les curricula scolaire et la réalisation d'outils pédagogiques à savoir le Cahier de connaissances et le Guide pédagogique traduits en 4 langues.

Au **Sénégal**, le PRCM a saisi l'occasion des journées éco-citoyennes (JECS) organisées par le ministère de l'environnement et du développement durable pour montrer la force de la coalition qu'il a réussi à bâtir autour de la gestion marine et côtière. L'objectif de cet évènement s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation et de communication des populations sur les problématiques et enjeux concernant l'environnement au Sénégal, afin que les citoyens soient mieux informés de leurs droits et devoirs vis-à-vis de la gestion durable des ressources naturelles et de leur cadre de vie. Pour cette première édition, le slogan retenu était «Préserve la nature, c'est la clé de ton futur». Dans cette perspective, le

Partenariat a proposé un programme réalisé en collaboration avec 7 de ses membres et alliés intervenant au Sénégal, à savoir Green Sénégal, la FIBA, le bureau Sénégal de l'UICN, l'association UNIVERS, le Réseau des parlementaires pour l'environnement (le REPEs), Wetlands International Afrique (WIA) et le RAMPAO. Ils ont exposé, ensemble, leurs réalisations dans un grand stand dédié à la gestion marine et côtière. Le stand du PRCM a reçu de nombreux visiteurs dont les plus remarquables ont été

les enfants. Ils sont venus en masse, accompagnés de leurs professeurs, pour poser des questions en vue de leur examen de fin d'années ou tout simplement regarder des images, et découvrir la signification du mot « environnement » dont le contenu était pour la plupart d'entre eux assez vague. Après s'être fait photographier, ils sont repartis, très fiers, arborant de petits livrets d'animation sur les mangroves et ou les lamantins, des stylos ou simplement des images plein la tête.





# La Gouvernance de la zone côtière et marine



L'un des temps forts de l'année 2013 a été l'organisation à Dakar de la **7<sup>ème</sup> édition du Forum marin et côtier** sur le thème « *Investir dans la conservation marine et côtière pour le bien être des populations* ». Ce forum, organisé avec la collaboration étroite du Ministère de l'environnement du Sénégal, a réuni environ 400 personnes originaires des 7 pays du PRCM et appartenant aux différentes catégories d'acteurs. Elles ont échangé et partagé leurs expériences et points de vue pendant 4 jours dans le cadre de 6 plénières, 8 ateliers thématiques, 14 *side events* et une soixantaine de communications. Pour partager le maximum d'informations sur le forum, un site internet a été créé à cette occasion ([www.forumprcm.org](http://www.forumprcm.org)). Un saut qualitatif a été accompli en matière d'organisation, les participants ayant la possibilité de s'inscrire en ligne et poster leurs communications, suite à l'appel à proposition envoyé par le comité d'organisation du forum. Les pages Facebook et le compte Twitter du partenariat ont

également servi de relais. A l'issue du forum, l'ensemble des communications ainsi que les documents produits, notamment un rapport et une vidéo, ont été postés sur le site aux adresses suivantes :


<http://www.forumprcm.org/fr/communications-du-forum>

<http://www.forumprcm.org/fr/rapport-du-forum>

<http://www.forumprcm.org/fr/actualites/videos>

On retient du forum quelques grands moments qui ont revêtu quatre dimensions :

- Une dimension politique avec les séances d'ouverture et de clôture ainsi que la conférence des ministres en charge de l'environnement des pays PRCM ;
- Une dimension de réflexions stratégiques avec les conférences des leaders qui, s'appuyant sur leur expertise reconnue, ont délivré des messages qui ont inspiré les participants tout au long du forum ;
- Une dimension technique d'échanges et de partage d'expériences et de co-construction d'outils et de démarches avec les réunions



des collègues, les ateliers thématiques, les *side events* et les expositions ;

- Une dimension sociale avec les cérémonies diverses, dîners, excursions sur des sites de conservation des ressources naturelles (Parc national des oiseaux du Djoudj, port et AMP de Joal...) ou des sites d'intérêt culturel (Gorée).

Par ailleurs, **les ministres en charge de l'environnement des pays de l'espace PRCM** ont tenu, en marge du forum, une rencontre sous la présidence de M. Mor Ngom, ministre sénégalais de l'environnement et du développement durable. Cette réunion d'échanges d'information a permis aux Ministres de prendre connaissance des informations sur la situation de la zone côtière et marine ouest africaine, de convenir des modalités d'institutionnalisation du mécanisme sous-régional de coordination et de coopération dans le domaine particulier de l'Environnement côtier et marin et d'échanger sur les thématiques de l'actualité environnementale en vue d'une harmonisation des positions des pays de l'espace du PRCM dans le cadre des négociations et agendas internationaux. La rencontre a été précédée de la réunion des Experts désignés par les Ministres. Ces derniers, ont établi l'ordre du jour de la réunion et formulé des recommandations aux Ministres au sujet des points retenus. Les ministres ont, au terme de leurs délibérations, adopté une série de **résolutions**.

L'un des grands avantages du Forum est de pouvoir profiter de la présence simultanée d'un grand nombre de partenaires pour organiser plusieurs rencontres périphériques sans avoir à engager de dépenses supplémentaires. Il s'agit soit de réunions informelles entre des participants de divers horizons mais concernés par des thématiques similaires, mais aussi de réunions formelles entre partenaires d'un projet, d'un réseau ou d'un collège. Tous les collèges du PRCM se sont ainsi réunis pour échanger sur des questions spécifiques liées à leur constitution, leur fonctionnement et la planification de leurs interventions.

A l'issue de toutes les sessions du forum, les participants ont adopté 10 recommandations générales qui feront l'objet d'un suivi durant l'année 2014. Le rapport général du Forum est disponible en français et en anglais sur le site [www.forumprcm.org](http://www.forumprcm.org).

Seul ou en coalition avec ses partenaires, le PRCM a contribué à des résultats tangibles dans le domaine de la gouvernance de la zone côtière et marine. L'un des résultats les plus significatifs a été le vote du parlement européen en faveur de **l'accord de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne**. Au vu du risque de rejet de ce protocole par le Parlement Européen, le PRCM, la FNP, l'ONG CAPE et le WWF Bruxelles se sont fortement mobilisés en organisant plusieurs rencontres avec des parlementaires européens.





Cet accord, qui stipule que les navires européens sont autorisés à pêcher dans les eaux mauritaniennes contre un paiement de 70 millions d'euros par an, présente en effet des nouveautés intéressantes pour la Mauritanie. Il prend ainsi en considération, pour la première fois, des mesures protectrices des ressources halieutiques surexploitées telles que la suppression des licences aux navires céphalopodiers. L'accord adopte en outre des dispositions de précaution et renforce les moyens de gestion du Parc National du Banc d'Arguin, la plus grande Aire Marine Protégée de la façade atlantique de l'Afrique. Enfin, les retombées financières et socioéconomiques directes et indirectes sont significatives pour le pays et notamment pour ses communautés côtières. Ce protocole, qui répond aux obligations européennes d'assurer une exploitation juste et durable des ressources naturelles, est également destiné à servir de modèle aux autres pays de la sous région dans le cadre de leurs futures négociations avec l'UE. A travers

cette action, le PRCM a mis en lumière sa vocation et ses capacités à influencer sur les politiques grâce à la force de son partenariat.

Toujours en 2013 et avec l'appui du PRCM, le Secrétariat Permanent de la CRSP a vulgarisé la **Convention révisée relative à la détermination des conditions d'accès** et d'exploitation des ressources halieutiques au large des côtes des Etats membres de la CSRP. Il s'agit d'une révision de la Convention initiale adoptée en 1993 par les Etats membres de la CSRP. L'objectif était par conséquent de faciliter la mise en œuvre de la Convention révisée et d'informer les parties prenantes sur les avantages qu'elle procure. C'est dans ce cadre qu'une campagne de communication a été menée afin d'en vulgariser le contenu en s'appuyant sur un document de synthèse et sur des posters et des dépliants distribués dans les différents Etats membres.

Il a été demandé au secrétariat de la convention d'Abidjan d'œuvrer, en collaboration avec WIA, l'UICN, le WWF, le CCLME, Birdlife International, le PRCM et la FIBA, afin de proposer un protocole additionnel sur la gestion durable des mangroves sur la façade Atlantique de l'Afrique les organisations partenaires ont décidé lors de leur rencontre de travailler ensemble sur un programme régional mangrove à l'échelle des pays du PRCM tout en gardant une ouverture pour construire des passerelles vers les autres pays de la façade Atlantique. Le PRCM a montré sa disponibilité à accompagner le processus.

# La conservation des ressources marines



Suite aux actions de plaidoyer menées par une coalition d'acteurs dont le PRCM, le **commerce international du requin océanique pointe blanche** (*Carcharhinus longimanus*), des trois espèces de **requins-marteaux** (*Sphyrna lewini*, *S. mokarran*, *S. zygaena*) du **requin-taupe** (*Lamna nasus*) ainsi que des deux espèces existantes de raies Manta (*Manta birostris*, *Manta alfredi*) a été mieux règlementé grâce à leur classement à l'annexe II de la CITES, lors de la 16<sup>ème</sup> conférence des parties qui s'est déroulée à Bangkok en mars 2013.

La COP 16 a également voté l'interdiction du commerce international du **poisson-scie** (*Pristis microdon*) et du **lamantin** *Trichechus senegalensis*) en transférant ces espèces de l'annexe II à l'annexe I. La mobilisation pour cette cause avait regroupé plusieurs organisations internationales intervenant dans

la sous région telles que la CSRP, l'UICN, le WWF, WIA, Noe Conservation, WCS, Pew Foundation et la coalition CITES 7. Notons à cet égard le travail de longue haleine fourni depuis une dizaine d'années par WIA en faveur de la conservation du lamantin d'Afrique et qui avait organisé, avec le soutien du PRCM, un atelier les 18 et 19 février 2013 à Dakar, afin de partager des informations sur cette proposition et préparer les délégués

devant participer à la COP. En approuvant le transfert à l'annexe I, la COP 16 interdit désormais le commerce international de spécimens de cette espèce sauf dans des circonstances exceptionnelles.

En novembre 2013, la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), membre du PRCM a fait valider par son Comité de coordination, un projet d'Exposé écrit rentrant dans le cadre de sa **demande d'avis consultatif au Tribunal international du Droit de la Mer (TIDM)**. Cette demande vise à conseiller les États membres sur les meilleurs moyens institutionnels, juridiques et techniques d'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) dans l'espace de la CSRP.

En effet, l'ampleur, la gravité et la subtilité des types d'infractions à la pêche, et la faiblesse



des capacités institutionnelles, juridiques et techniques en suivi, contrôle et surveillance des pêches (SCS) dans les États membres ont renforcé la conviction de la CSRP à rechercher des solutions pour éradiquer la pêche INN dans la sous région. Parmi ces solutions, figure la quête des avantages qu'offrent les instruments juridiques internationaux pour engager les responsabilités des États côtiers, du pavillon ou du port en cas de pêche INN. Sur la base des difficultés rencontrées en matière de gestion de la pêche INN, les États membres ont soumis au Tribunal les questions juridiques suivantes pour avis consultatif :

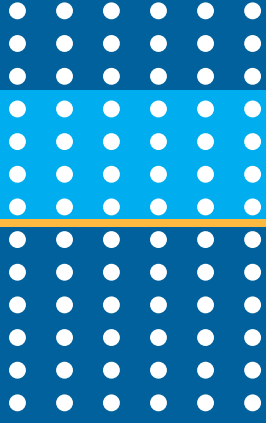
1. Quelles sont les obligations de l'État du pavillon en cas de pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN) exercée à l'intérieur de la Zone Économique Exclusive des États tiers
2. Dans quelle mesure l'État du pavillon peut-il être tenu responsable de la pêche INN pratiquée par les navires battant son pavillon ?
3. Lorsqu'une licence de pêche est accordée à un navire dans le cadre d'un Accord international avec l'État du pavillon ou avec une structure internationale, cet État ou cette organisation peut-il être tenu responsable des violations de la législation en matière de pêche de l'État côtier par ce navire ?

4. Quelles sont les droits et obligations de l'État côtier pour assurer la gestion durable des stocks partagés ou d'intérêt commun, en particulier ceux des thonidés et des petits pélagiques.

Pour appuyer le processus de saisine du TDM par la CSRP, le PRCM et le WWF international ont mobilisé, fin 2013, des ressources auprès de la Fondation MAVA pour financer en 2014 et 2015 des expertises et des activités de sensibilisation qui visent à influencer l'avis attendu de la part de ce tribunal.

De 2008 à 2012, le PRCM a soutenu, à travers le **Programme régional d'éducation à l'environnement (PREE)**, les processus d'intégration de l'éducation environnementale relative à la zone côtière dans les curricula scolaires dans les différents pays de la sous-région. Ce programme, conduit par le Bureau UICN de Guinée Bissau, a soutenu la production et la diffusion d'outils pédagogiques et la constitution d'un réseau d'acteurs intervenant aux échelles nationale et régionale. Ces réalisations ont permis à ce jour d'ensemencer une dynamique prometteuse et largement soutenue par les acteurs de l'éducation.

Pour entretenir cette dynamique entre les deux phases du programme, le PRCM a décidé



d'apporter son appui en 2013 en mettant à sa disposition un fonds destiné à la réalisation d'initiatives pilotes dans le domaine de l'éducation environnementale dans les 7 pays du Partenariat. Ces initiatives sont en relation avec l'intégration de l'éducation environnementale dans les curricula scolaires ou pour des actions d'éducation environnementale de terrain. En juin 2013, en réponse à l'appel à proposition, 54 projets ont été reçus, parmi lesquels 7 (1 par pays) ont été retenus pour une durée d'une année. La deuxième phase du PREE, financée notamment par la Fondation MAVA, pourra ainsi redémarrer sans perdre sa dynamique.

Le PRCM a également lancé un **Fonds d'appui** destiné à soutenir les initiatives concrètes de conservation sur le terrain menées par ses membres et à renforcer les capacités des organisations nationales de la société civile. La FIBA, gestionnaire de ce fonds, a ainsi reçu un total de 64 propositions suite à l'appel de pré-sélection qu'elle a lancé. Quatre projets ont été retenus pour financement, à savoir l'Association pour les Zones Humides du Sénégal, le Comité de Gestion de l'AMP de Joal-Fadiouth, l'ONG sénégalaise Nebeday et l'Associação Comunitária Nova Experiência Marítima de Cruzinha (ACNEMC) au Cap-Vert. Deux autres propositions sont en cours d'étude.





## Nos activités de communication

Pour rendre visible les activités des membres et informer régulièrement les acteurs du littoral de l'état de la zone côtière marine, le Partenariat a mis en place des outils de communication qui font une large place aux **nouvelles technologies de l'information et de la communication**. La plateforme Internet du partenariat ([www.prcmarine.org](http://www.prcmarine.org)) a été réorganisée durant l'année pour s'adapter à la nouvelle structure du réseau, avec notamment une rubrique consacrée aux membres.

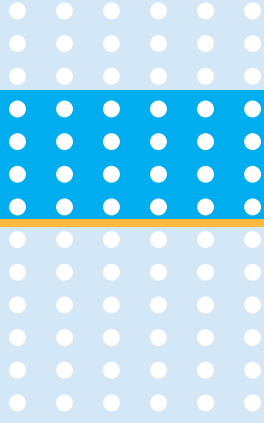
La communication du partenariat passe également par les réseaux sociaux

**Facebook** et **Twitter** qui comptent respectivement 6142 *fans* et 1102 *followers*. Deux types de *newsletters* ont également été diffusés de façon périodique pour partager des informations sur la zone côtière et marine, il s'agit de la « lettre du PRCM » et du bulletin « Focus ». En 2013, 4 numéros de la « **Lettre du PRCM** » ont été envoyés. Ces « Lettres » reprennent toutes les dernières actualités du partenariat et de ses membres. En outre, deux numéros du bulletin « **Focus** » ont été diffusés. Le premier portant sur la thématique « Femmes et coquillages », le deuxième sur la pêche INN (pêche illégale, non rapportée et non réglementée). Ce bulletin propose tous les deux mois d'aborder une thématique particulière

en relation avec la zone côtière et marine ouest-africaine. Ces thématiques sont présentées sous la forme d'une synthèse simplifiée accompagnée d'illustrations et de références à des documents plus détaillés. Le bulletin représente également une opportunité pour mettre en valeur les actions des partenaires du PRCM. L'ensemble des informations du partenariat est diffusé à une cible de **750** personnes, représentant les membres et les partenaires techniques et financiers du PRCM. La plupart des outils de communication du PRCM sont diffusés en langue française et anglaise.



Le PRCM a par ailleurs appuyé des initiatives de communication dans plusieurs pays de son champ d'intervention. Ainsi, A Nouakchott, 414 écoliers ont visité une exposition tirée du



livre Mami Wata, fruit d'une collaboration entre Actes sud et Photographes Pour la Planète. Le PRCM a apporté un appui financier à 'un de ses membres, en l'occurrence l'ONG BiodiverCités, afin qu'elle fasse découvrir aux écoliers de Nouakchott et du PNBA la richesse des paysages côtiers du littoral ouest-africain. L'objectif était de contribuer à la **valorisation de la richesse du patrimoine du littoral** de la région ouest africaine. Au travers d'une quarantaine de photographies, l'exposition nous renvoie à un voyage naturaliste le long

du littoral ouest africain, dont les eaux sont considérées parmi les plus poissonneuses du monde, mais aussi théâtre d'une mutation en cours où les sociétés traditionnelles sont bousculées par la dégradation de leur habitat. Après la Mauritanie, le Sénégal a accueilli la même exposition durant la première quinzaine du mois de juillet. Des centaines d'écoliers-visiteurs ont admiré les photographies jalonnées à travers le parc zoologique de Hann, à Dakar, sous l'œil de l'ancien ministre de l'environnement, Monsieur Haidar El Ali.





# Conclusion et perspectives

**Le nouveau modèle de gouvernance** à partir duquel le PRCM a travaillé avec ses membres en 2013 semble faire ses preuves et susciter l'adhésion de la majorité d'entre eux. Ce modèle exige en contrepartie un effort considérable de communication et de coordination qui suppose de bonnes capacités d'animation de la part de l'équipe de l'UMC et, de la part des membres, la conviction qu'une telle dynamique sert leurs intérêts de façon efficace. La réussite du Forum, caractérisé par l'engagement et la qualité de la participation, témoigne de la vitalité du PRCM après sa métamorphose. La diminution des moyens financiers mis à la disposition des partenaires, conjuguée avec l'accentuation des difficultés rencontrées dans la gestion de la zone côtière ouest-africaine, surtout en relation avec la surexploitation des ressources naturelles, l'évolution démographique et les perspectives liées au changement climatique, exige cependant de renforcer l'efficacité et l'efficience du programme. Le PRCM, en 2014, focalisera ses efforts sur 4 grands volets qui correspondent aux objectifs principaux du partenariat :

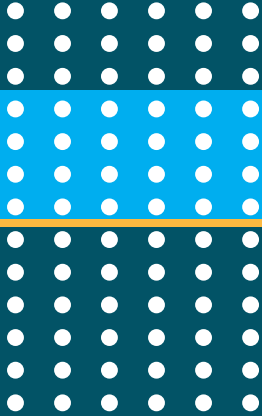
- **Renforcement et animation des collègues et des réseaux d'acteurs du PRCM**

L'objectif est ici d'accroître l'adhésion des acteurs au PRCM et leur mobilisation. Il s'agira par exemple de donner aux collègues les capacités de leur mission de concertation

et de partage d'information et de construction d'une vision propre à leur spécificité d'acteurs. De la même façon, des efforts seront consentis pour renforcer les dynamiques nationales en lien avec leurs priorités propres et avec les approches régionales. Les réseaux thématiques (RAMPAO, PREE, APPEL, Journalistes ...) seront mobilisés pour les actions concrètes et on cherchera de manière plus systématique les opportunités de synergies inter-réseaux sur les grandes problématiques de la pêche, des aires marines protégées, des industries extractives ou encore des déchets. Une plateforme numérique facilitant les échanges sera finalisée et mise à la disposition des membres dans cette optique.

- **Valorisation et capitalisation des expériences des acteurs au niveau national et international**

L'objectif de ce volet est de mettre en valeur les actions et les expériences des partenaires. En dehors des actions courantes de capitalisation propres aux différentes activités, trois événements majeurs au niveau international mériteront la présence du PRCM: la COP11 de la Convention d'Abidjan, la COP 12 de la CBD et le Congrès Mondial des Parcs. Il conviendra simultanément de rester à l'écoute des initiatives nationales et régionales en lien avec les objectifs du



PRCM et de les valoriser dans la perspective d'une gouvernance renouvelée et adaptative de la zone côtière et marine en Afrique de l'ouest.

- **Plaidoyer et gouvernance environnementale**  
Il s'agira de mobiliser les réseaux et les membres pour assurer un lobbying pour la ratification des conventions pertinentes vis-à-vis des grands objectifs du PRCM. Des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation sur une ou deux problématiques environnementales majeures seront organisées. Des initiatives visant au renforcement des capacités des acteurs et

la mise à leur disposition d'outils et pour une meilleure gouvernance environnementale en général seront soutenues.

- **Mobilisation de financements au bénéfice des acteurs du littoral ouest africain**  
Dans sa mission d'appui aux membres, le PRCM soutiendra le développement d'initiatives conjointes de développement de projets et engagera des démarches auprès de bailleurs pour mobiliser les financements. Il est par ailleurs prévu de poursuivre les activités du fonds d'appui aux initiatives des organisations de la société civile nationale engagé en 2013.





**Crédits photos**

Pierre CAMPREDON, Barthelemy J. Auguste BATIENO, Ahmed SENHOURY, Safiétou SALL BA, Jean-François Hellio et Nicolas Van Ingen

**Coordinatrice**

Safiétou SALL BA

**Comité de rédaction**

Ahmed Senhoury, Pierre Campredon, Barthelemy J. Auguste BATIENO, Safiétou SALL BA

**Conception et mise en page**



**Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine**

BP: 4167 - Nouakchott - Mauritanie

Tél : +222 4529 0977 / + 222 4524 1868

[www.prcmarine.org](http://www.prcmarine.org)

<https://www.facebook.com/prcmarine>

Twitter : @prcmarine



**PRCM**

PARTENARIAT RÉGIONAL POUR LA CONSERVATION  
DE LA ZONE CÔTIÈRE ET MARINE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST